

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2014

L'An deux mille quatorze et le dix-sept Décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Jordi Barre en séance publique au nombre prescrit par la loi ; sous la **présidence de Monsieur Roland NOURY, Maire.**

Etaient présents : Evelyne ALMERGE, Jean BOBO, Frédéric CARVALHAIS, Stéphane FOURCADE, Christophe GUIL, Anne LESIMPLE, Philippe MATRION, Ida POLIT.

Etaient absents excusés avec 6 procurations : Latifa BENAODIA-BRIKI procuration à Christophe GUIL, Maud PERINEAU procuration à Anne LESIMPLE, Stéphane JACQUET procuration Philippe MATRION, Gaël MOOGIN procuration à Jean BOBO, Josette MONTSERRAT procuration à Roland NOURY et Philippe XANCHO à Frédéric CARVALHAIS.

Secrétaire de séance : Mme Anne LESIMPLE.

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à un nouveau Lasseillais Gabriel BRIKI qui vient de naître, félicitations à sa famille et prompt rétablissement à Latifa.

Il nomme la secrétaire de séance : Mme Anne LESIMPLE.

Il procède à l'appel des élus.

Retard de M. Philippe MATRION, arrivée 10 mn après.

Vote de l'ordre du jour 15 voix Pour dont 6 procurations.

L'ordre du jour a été adopté.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des modifications sont à apporter sur le P.V. du 20 Octobre 2014, sur la forme et non sur le fond.

Aucune observation n'a été faite.

Vote du procès-verbal du 20 Octobre 2014 : 15 voix Pour dont 6 procurations.

2 - BILAN DES INTEMPERIES DES 29-30 NOVEMBRE ET 1ER DECEMBRE, INTERVENTION, TRAVAUX A ENVISAGER :

Monsieur le Maire indique que suite aux intempéries survenues les 29, 30 Novembre et 1^{er} Décembre 2014, la Commune a établi en date du 02/12/2014, la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (8 habitations privées, 1 local cave stockage vins, 1 bâtiment communal Bibliothèque).

En date du 11 Décembre 2014, Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales nous indique que la commission interministérielle compétente, réunie le 9 décembre 2014 a rendu un avis d'ajournement concernant notre demande dans l'attente d'éléments météorologiques et hydrogéologiques complémentaires destinés à caractériser l'intensité anormale de l'agent naturel.

Notre demande n'est donc pas écartée mais elle doit faire l'objet d'un nouvel examen.

Météo France et le service de prévisions des crues Méditerranée Ouest ont été sollicités afin de produire un rapport complémentaire sur lequel se fondera une prochaine analyse de notre demande.

Il indique que le Correct de la Basse était à 1m20 d'eau, chance que le débroussaillage avait été effectué auparavant par la Commune, par contre, il indique qu'il faudra prévoir à l'avenir le recalibrage de l'entrée du Correct, (méandres), envisager d'effectuer des travaux avec le SIVU du Tech .

Mme Anne LESIMPLE qui est déléguée au Syndicat et qui a assistée à plusieurs réunions, se chargera d'en informer le Syndicat.

M. le Maire demande au CM de l'autoriser à leur écrire et de se rendre sur le terrain. Avis favorable.

Il indique que M. TRIADOR a été informé d'enlever la terre sur la chaussée du Chemin de Barcelone.

Les bassins de rétention d'eau ont bien fonctionné l'eau s'est bien évacuée, et dans le village l'eau a bien été maîtrisé.

- Platanes à l'entrée du village : M. le Maire indique qu'il a demandé plusieurs devis afin de faire élaguer les branches des platanes qui entraînent de l'insécurité des véhicules, des habitants sur la RD2 et par mauvais temps (chutes de branches et feuilles sèches bouchant les caniveaux).

Il y aura 19 arbres à élaguer, frais estimés par l'entreprise Fernandez à Bages environ à 8 000 € HT, (500 € l'arbre), prévoir de démarcher d'autres entreprises.

M. Frédéric CARVALHAIS propose de demander si l'élagage pourrait être financé par la Communauté de Communes des Aspres dans le cadre de l'entrée d'agglomération.

M. Philippe MATRION ajoute qu'il faudra que la Commune s'assure du sérieux des entreprises (demander les attestations d'assurance) pour le bon déroulement des travaux (attention aux lignes électriques).

3-- PROGRAMME D'AIDE A L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'obtention d'une subvention par la Commission Permanente du Conseil Général lors de sa séance du 17 Novembre 2014, dans le cadre du programme d'Aide à l'Investissement Territorial A.I.T. une subvention dont l'opération est : Mise en place limitation de la vitesse dans la traversée du village :

Coût des travaux	18 688 € ;
Taux de la subvention	39 % ;
Montant de l'aide	7 288 €

sachant que la Commune a déjà entrepris des travaux de signalisation, bornes, vitesse limitée, rétrécissement de voie pour un montant de 9 738,28 € HT et les travaux concernant les plateaux ralentisseurs n'ont pas été fait ; il propose au CM de demander au Conseil Général si la Commune pourrait remplacer les plateaux ralentisseurs par l'aménagement de l'entrée du village par l'élagage des platanes.

Prévoir de contacter le Conseil Général afin de finaliser ce programme d'A.I.T.

4 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR VILLAGE : SECTION A 204 CONTENANCE DE 115 m2 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de Préempter OUI ou NON sur l'habitation à vendre de M. CARBONEILL Raymond prix du vendeur 72 000 € : parcelle cadastrée section A n°204 d'une contenance de 115 m2.

Suite à un tour de table, chaque élu s'étant exprimé ; il a été décidé de suspendre le D.P.U. pour réflexion qui sera menée en commission urbanisme dès Janvier 2015.

Pour information aux élus, M. le Maire a indiqué que la maison de Mme SITJA Jacqueline ainsi que le jardin donnant sur la rue des artisans seront également à la vente, il suggère aux élus un projet d'acquisition afin d'y construire un bâtiment administratif avec des places de stationnement qui serait situé au cœur du village.

Les élus ont décidé d'en débattre en commission urbanisme car ce n'est pas à l'ordre du jour de la réunion.

5 – DELEGATION AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LA DECENTRALISATION :

Monsieur François CALVET, Sénateur-Maire du Soler a le plaisir de nous annoncer qu'il a été désigné à participer à la réflexion de la Délégation aux Collectivités Territoriales et à la Décentralisation. (Lettre du 2 Décembre 2014).

Il indique que son collègue, Jean-Marie BOCKEL, Sénateur du Haut Rhin, préside cette commission de 36 membres. Cette délégation a pour mission de veiller au respect de la libre administration et de l'autonomie financière et fiscale des collectivités, ainsi qu'à la compensation financière des transferts de compétences et de personnel.

Elle est également chargée d'évaluer les conditions de l'application locale des politiques publiques intéressant les collectivités territoriales.

6 – MISE EN PLACE DU CALENDRIER DES REUNIONS MENSUELLES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Il a été décidé que les réunions du Conseil Municipal se tiendront chaque dernier JEUDI de chaque mois à 19h30 à la salle Jordi BARRE.

Avis favorable du CM.

7 – DELIBERATION CONVENTION D'AUTORISATION D'INSCRIPTION AU PDIPR :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal,

de la convention d'autorisation permettant l'inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage.

M. le Maire propose d'accepter le tracé des itinéraires pédestre traversant la Commune en autorisant le balisage et la signalisation selon les normes de la Fédération Française de Randonnée Pédestre ainsi que les travaux d'aménagement, de sécurisation et d'entretien nécessités par la création et la pérennisation de l'itinéraire sur les voies et chemins relevant du domaine public et privé de la Commune.

Il demande l'autorisation du passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux traversés.

Il propose de s'engager à garantir au public le libre passage sur les chemins ruraux empruntés par l'itinéraire, à ne pas en aliéner tout ou partie et à proposer le cas échéant un itinéraire de substitution pour garantir la continuité de l'itinéraire.

Il demande de s'engager à fournir les conventions de passage entre le propriétaire et la Commune pour les tronçons d'itinéraires des propriétés privées.

Il propose d'accepter leur inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 15 voix Pour dont 6 procurations NOURY-ALMERGE-BOBO-CARVALHAIS-FOURCADE-GUIL-LESIMPLE-MATRION-POLIT- 6 procurations de BENAODIA-BRIKI à GUIL, de JACQUET à MATRION, de MONTSERRAT à NOURY, de MOOGIN à BOBO, de PERINEAU à LESIMPLE et de XANCHO à CARVALHAIS.

ACCEPTÉ et AUTORISÉ toutes les décisions énumérées ci-dessus, de son Maire.

Délibération n°49/2014

8 – DELIBERATION SIVOM PONTEILLA :

Objet : Convention de mise à disposition du personnel du SIVOM de Ponteilla au profit de la Commune de Saint-Jean-Lasseille.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal,

que par arrêté n°2014125-0012 du 5 Mai 2014, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales a décidé de mettre fin à l'exercice des compétences du SIVOM de Ponteilla à la date du 30 Juin 2014.

Dans le cadre de la procédure de liquidation, Monsieur le Président du SIVOM de Ponteilla a sollicité par courrier du 13 Mai 2014 les communes membres pour envisager la reprise des trois agents titulaires employés par l'établissement.

Malgré l'incontestable qualité professionnelle des agents concernés, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune commune membre ne dispose actuellement de poste vacant permettant la reprise des agents du Syndicat.

A compter du 1^{er} Juillet 2014, chaque commune ayant repris ses compétences (balayage mécanique, éclairage public, débroussaillage et pompes funèbres), Monsieur le Maire précise que les agents du SIVOM de Ponteilla, pendant cette période de liquidation et jusqu'au 30 Juin 2015, restent en position d'activité sans pouvoir exercer les compétences du syndicat pour lequel ils sont embauchés.

Toutes les mesures possibles pour reclasser le personnel titulaire dans les meilleures conditions de délais et de respect des droits des agents sont engagées.

Dans l'attente de solutions, pendant la période de dissolution, il est proposé aux agents concernés un plan de formation engagé avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et la possibilité d'être mis à disposition, avec leur accord, aux communes membres.

Afin de contribuer au bon fonctionnement de cette situation de transition dans leur carrière et dans l'attente de solutions statutaires, il convient de définir par convention les conditions dans lesquelles cette mise à disposition à la Commune de Saint-Jean-Lasseille pourra s'opérer jusqu'à la liquidation totale du Syndicat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le projet de convention de mise à disposition des personnels du SIVOM au profit de la Commune de SAINT-JEAN-LASSEILLE, projet joint en annexe de la présente délibération.

Il précise que conformément aux textes en vigueur, l'avis de la Commission Administrative Paritaire a été sollicité par courrier du 30 Juillet 2014.

Monsieur le Maire précise, que les agents interviendront pour la Commune, sur ordre de mission du Président du SIVOM, en fonction de leurs disponibilités liées à leurs droits (plan de formation, congés, position administrative.....) pour effectuer des missions d'électricité ou balayage .

La clef de répartition des heures par commune est fixée en fonction de trois critères : le nombre de compétences, le volume financier calculé de 2012 à 2014 et le nombre d'habitants.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 15 voix Pour dont 6 procurations NOURY-ALMERGE-BOBO-CARVALHAIS-FOURCADE-GUIL-LESIMPLE-MATRION-POLIT – 6 procurations de BENAODIA-BRIKI à GUIL, de JACQUET à MATRION, de MONTERRAT à NOURY, de MOOGIN à BOBO, de PERINEAU à LESIMPLE et de XANCHO à CARVALHAIS.

APPROUVE la convention de mise à disposition du personnel du SIVOM de Ponteilla au profit de la Commune de SAINT-JEAN-LASSEILLE, convention jointe en annexe de la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et tout acte utile en la matière.

Délibération n°50/2014

9 – DIVERS :

- APF : Association des Paralysés de France : mandaté par la DDTM, courrier du 30 Juin 2014 afin de prévoir l'accessibilité des personnes handicapées à destination des Communes et intercommunalités : le diagnostic a déjà été fait par M. Jean-Louis TOR.

- Agorespace : propose leur service pour un contrat de maintenance pour le City sport d'un montant de 810 € TTC annuel. Avis défavorable du CM.

- Commission Culture : Mme Anne LESIMPLE, Déléguée à la commission culture de la Communauté de Communes des Aspres à Thuir le 01/12/2014, indique une forte demande de certaines écoles d'emmener les élèves à une ou des représentations du Théâtre des Aspres à Thuir. L'objectif est que les enfants puissent profiter d'un spectacle de qualité dans l'année. La proposition artistique est de qualité.

Les dépenses engagées sont 30 250 €. Les recettes : 4 € X 1 700 élèves = 6 800 €.

Les dépenses comprennent : l'artistique, le transport, la sacem, la sécurité, et la logistique.

Il a été proposé une enveloppe de 23 000 € à la Communauté des Communes des Aspres en totalité ou avec une part pour les Mairies. Le bureau doit se réunir avant le 19 Janvier 2015 pour décider.

- Commission extra-municipales : (voir site internet), la mise en place de commissions extra-municipales s'inscrit dans la politique de la municipalité en matière de démocratie participative et de concertation avec les Lasseillais.

Objectifs : d'associer les citoyens à la vie de la commune, et de favoriser leur dialogue avec les élus, de faire appel aux compétences de la société civile lasseillaise, de faire vivre la démocratie en donnant la parole aux citoyens.

Missions : de participer au travail de réflexion et de réalisation des élus selon une feuille de route proposée par la commission municipale référente et validée par le conseil municipal.

Composition : chaque commission est composée de 10 membres au maximum, résidant à St-Jean et regroupant des habitants, des élus et des représentants d'associations lasseillaises.

- Financement école privé cours Maintenon Perpignan : Comme chaque année certains enfants résidant sur la Commune, sont scolarisés dans un établissement privé et la loi Carle implique les communes a payé des frais à ces établissements scolaires privés sous contrat d'association soit un montant de 3 270 €.

M. le Maire n'est pas favorable pour le paiement de ces frais scolaires, l'enseignement doit être gratuit.

- SYDEEL66 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité. Non Favorable.

- Communauté de Communes des Aspres : les frais de remboursement du personnel cantine s'élèvent à 71 070,30 €, Titre émis le 12/12/2014. Baisse par rapport à l'année dernière car moins d'enfant en cantine.

- Assiette de la TA actualisé au 1^{er} Janvier 2015 : valeur du m2 de surface de construction : 705 €/m2 pour cette nouvelle année.

- INSEE : Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2015 pour la nouvelle assiette.

Population municipale : 1 1 24 Hab.

Population comptée à part : 20

Population totale : 1 1 44

- SCOT-PLU- Projet du Mas de la Cabane : Réunion prévue le 21/01/2015 à 15h00 au Conseil Général avec M. BELLENGER, Mme Céline ROBIN, M. Gérard MOLINS, M. Roland NOURY, M. Philippe MATRION, M. Christophe GUIL, M. Jean BOBO, M. Frédéric CARVALHAIS et M. Stéphane FOURCADE.

Séance levée à 20h15.

Les membres présents,

Le Maire,


